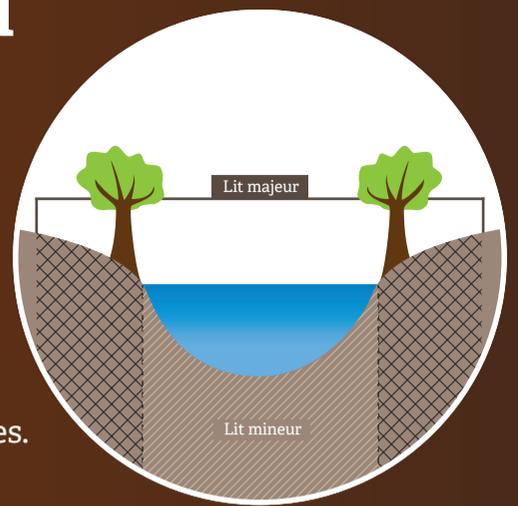


Le S.B.O.S. restaure le lit mineur des cours d'eau

Qu'est-ce que le lit d'un cours d'eau ?

Une rivière possède deux lits :

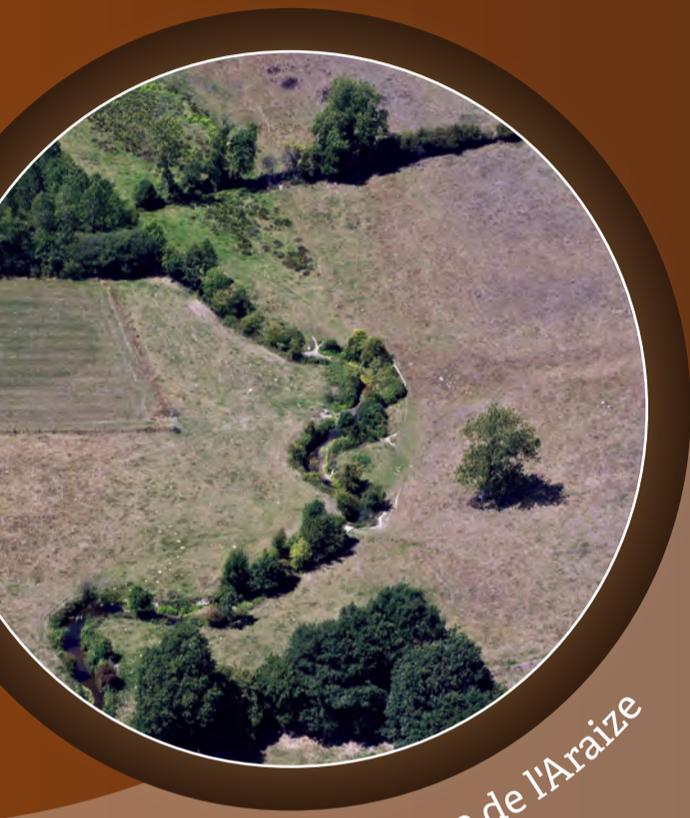
- le lit mineur dans lequel elle coule la plus grande partie de son temps, il est délimité par les berges.
- le lit majeur, occupé par la rivière lors de ses plus grandes crues.



Pourquoi restaurer le lit mineur des cours d'eau ?

Dans les années 1970, les rivières de notre territoire ont été fortement modifiées dans le cadre des travaux d'hydraulique. Ainsi, les courbures des méandres ont été supprimées ou atténuées et le lit élargi. Les travaux avaient notamment pour objectif d'assainir les terres.

Certes, ces aménagements ont permis le maintien et le développement de l'agriculture, néanmoins ils ont perturbé le fonctionnement des cours d'eau. Citons en particulier une augmentation de la vitesse d'écoulement et une uniformisation du lit, dommageable pour la vie aquatique (disparition des zones de fraie pour le brochet...).



Vue aérienne de l'Araize

Les travaux réalisés par le S.B.O.S. depuis 10 ans

Une rivière est un système vivant qui accueille une variété d'espèces animales et végétales. Une rivière "accueillante" doit non seulement posséder une bonne qualité d'eau mais aussi offrir des habitats diversifiés.

Ainsi, les actions engagées par le S.B.O.S ont pour objectif de restaurer le lit mineur des cours d'eau. Il s'agit notamment de recréer une alternance de zones profondes et calmes (appelées *mouilles*) et de zones moins profondes avec des courants plus vifs (appelées *radiers*). Ces aménagements sont propices à la vie aquatique et favorisent l'épuration de l'eau.



L'Araize avant les travaux



Pendant les travaux



Le lit mineur de l'Araize restauré

Pour aller plus loin ...

A travers la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.), l'Union Européenne incite les pays membres à produire un effort pour retrouver des rivières avec une eau de qualité satisfaisante et une vie aquatique féconde.

L'objectif est de retrouver le bon état écologique d'ici 2015.

Sur notre territoire, c'est en particulier la dégradation du lit mineur des cours d'eau qui remet en cause l'atteinte de cet objectif.